

**Interview du Gouverneur de la Banque centrale des Comores, Dr Younoussa Imani,  
dans Al-Watwan.**

**1) Vous avez pris les rênes de la banque centrale des Comores dans une situation assez délicate. Les banques se débattaient devant des créances douteuses de l'ordre de 11 milliards.**

**Qu'avez-vous fait pour stopper l'hémorragie ou les aider à redresser la barre ?**

Cela fait exactement 9 mois depuis que je dirige la Banque Centrale. C'est en même temps un très grand honneur et un formidable défi. Avant de répondre à votre question, j'aimerais quand même rappeler que le paysage bancaire comorien est dans une phase de développement, il ne faut pas oublier que l'ouverture du secteur bancaire date de près de 10 ans maintenant, avec l'agrément de nouveaux établissements bancaires. Avec l'arrivée de cette concurrence, la Banque Centrale a révisé le cadre légal et réglementaire, qui datait des années 1980, et continue de mettre en place les outils nécessaires, en vue de créer un environnement favorable à un meilleur financement de l'économie.

Bien sûr, que le problème des créances douteuses constitue un facteur négatif tant pour les banques que pour le secteur privé. D'un côté, les banques n'arrivent pas à recouvrer leurs créances et de l'autre côté, les opérateurs privés accèdent difficilement à des crédits devenus plus chers en raison de l'augmentation du risque bancaire. Il convient de rappeler que la constitution du stock des créances douteuses dans les banques comoriennes, ne s'est pas faite du jour au lendemain, mais a résulté de l'accumulation des mauvaises créances, parfois très anciennes. Avec la mise en place de la nouvelle réglementation prudentielle, qui impose notamment un suivi rigoureux de ces créances et de leur provisionnement, les banques vont pouvoir passer en pertes les créances irrécouvrables au lieu de reporter d'année en année le stock de leurs créances douteuses. Aujourd'hui, on peut dire que le taux des créances douteuses a diminué, passant de 24% en septembre 2016 à 22% en septembre 2017.

Il faut toutefois nuancer l'ampleur de ces créances douteuses au sein des établissements bancaires, puisque 80% de ces créances est détenu par seulement 0.05% des emprunteurs.

Mais au-delà de ces aspects techniques, il convient de reconnaître que les banques peinent également à exécuter les garanties présentées, c'est d'ailleurs pour cela que j'ai demandé à mes équipes d'organiser en janvier ou février prochain, un grand atelier national, qui réunira les banques, le secteur privé et le gouvernement, notamment la justice, pour établir un dialogue et tenter de lever tous les obstacles qui bloquent le financement adéquat de notre économie.

**2) Les banques traversent des crises internes aigues. La BDC la BFC, la banque postale traversent des turbulences pour des gestions malsaines, certaines ont du mal à se relever.**

**A quel moment vous intervenez et à quel niveau vous pouvez les refinancer et comment?**

La supervision des établissements de crédits fait partie des missions fondamentales de la Banque Centrale, qu'elle exerce au quotidien sous plusieurs formes. Pour cela, la réglementation bancaire offre une batterie d'outils qui lui permet d'intervenir, selon la criticité de la difficulté

observée, tout en tenant compte de l'impact sur le système bancaire. L'exercice de cette fonction doit toujours se faire dans le respect du secret professionnel et je ne peux donc pas vous donner ici de détails sur la situation de telle ou telle banque, mais le plus important à retenir est que les principes qui dirigent les actions de supervision bancaire sont la stabilité du système financier et la protection des déposants.

Je pourrais même vous dire que depuis mon arrivée à la BCC, la plupart des courriers que j'adresse aux banques leur rappellent leur situation par rapport à la réglementation prudentielle, et les mesures à prendre pour s'y conformer. Il nous arrive de mettre des établissements sous surveillance rapprochée, ou d'infliger des amendes pour le non-respect d'une réglementation de la Banque Centrale. Pour répondre à votre question, la situation des banques s'est améliorée ces derniers mois, et elles poursuivent un chemin ascendant, même si beaucoup reste encore à faire. Vous parlez de refinancement, c'est un sujet important. Il convient de reconnaître que jusqu'à présent la Banque Centrale n'utilise pas cet instrument, expressément prévu par ses statuts, en raison de l'absence de collatéral de qualité (des garanties sous la forme de titres de créances) présenté par les contreparties. Par ailleurs, je rappelle que le refinancement par la Banque Centrale, qui consiste généralement à des opérations de très court terme (24H), suppose que les banques n'ont pas pu trouver de ressources sur le marché interbancaire, qui malheureusement n'est pas encore très dynamique.

### **3") La BCC compte lancer un vaste chantier de réformes pour la conduite de sa politique monétaire. Vous avez pris la décision de procéder très prochainement à des émissions de bons. Concrètement, quelle est la raison de l'introduction de ces bons?**

L'émission des bons BCC s'inscrit justement dans ce chantier de réformes.

En effet, permettez-moi de rappeler que le cadre actuel de la politique monétaire est caractérisé par :

- l'existence d'un seul instrument actif, le coefficient de constitution des réserves obligatoires,
- le non recours à l'escompte ou prises en pension du fait de l'absence de collatéral,
- le manque de collatéral de qualité pouvant actuellement être pris en garantie par la BCC ou par les établissements de crédits entre eux,
- une absence de visibilité sur l'évolution de la liquidité bancaire : les comptes de la majorité des établissements à la BCC présentent un état constant de surliquidité.

La BCC a donc engagé, au cours de ces trois dernières années, un chantier de réformes visant à moderniser ce cadre, afin d'élargir ses moyens d'intervention. Avec l'appui technique de nos partenaires, notamment le FMI et la Banque de France, des études ont été menées, et il a été recommandé, compte tenu du contexte cité précédemment, que la BCC puisse émettre des bons, instrument par ailleurs prévu par ses statuts. .

L'émission des bons par la BCC aura un double objectif :

- absorber les excédents de liquidité bancaire, afin de mieux orienter les taux d'intérêt,

- fournir un support de garantie sans risque pour les opérations de prêts interbancaires, et au besoin de refinancement par la BCC, une réponse aux obstacles évoqués dans votre précédente question.

A terme, nous espérons que ces bons poseront les jalons permettant au Trésor comorien d'émettre ultérieurement ses propres titres (bons du Trésor).

#### **4) On reproche plus généralement aux banques de la place de ne financer que les activités commerciales et de s'abstenir de financer des projets d'investissement à long terme.**

##### **Comment inverser la tendance ?**

Le rôle des banques commerciales est de faire de l'intermédiation financière, autrement dit, elles utilisent les dépôts des agents économiques disposant de ressources financières (les épargnants), pour les mettre à la disposition des agents ayant des besoins de financement (les emprunteurs).

Le problème majeur auquel on est confronté repose sur l'inadéquation entre les ressources, essentiellement à très court terme et les emplois, généralement à long terme. En effet, les banques comoriennes, de par la structure des dépôts de leur clientèle, ne disposent pas des ressources à long terme nécessaires pour financer les projets d'investissements.

Avec l'appui des partenaires au développement du pays, notamment l'AFD et la Banque Islamique de Développement, des initiatives sont en cours de mise en œuvre, afin d'offrir aux banques de la place des mécanismes de refinancement auxquels elles peuvent souscrire.

Parallèlement, la BCC étudie d'autres pistes qui pourraient apporter un souffle au financement de l'entrepreneuriat et autres projets d'investissement, mais dont la mise en œuvre pourrait prendre un peu plus de temps.

#### **5) Le Conseil d'Administration de la BCC a abaissé le taux de constitution des réserves obligatoires de 20% à 15%, en réponse au ralentissement de la croissance. Si la croissance est au rendez-vous, vous envisagez de revoir ce taux ?**

Ce taux a été abaissé par décision du CA de décembre 2013 et est maintenu à 15% depuis, parce que le contexte le justifiait. Toutefois rien n'est figé, si les évolutions des fondamentaux de notre économie (notamment la liquidité, ou encore l'activité au niveau du secteur réel) le justifient, ce serait donc tout naturel de proposer sa révision au CA.

#### **6) La Banque centrale avance que l'activité économique aux Comores devrait enregistrer des meilleures performances en 2017 en raison de la relance de la consommation privée et d'une reprise au niveau des investissements publics. Sur quoi votre analyse se fonde ?**

Vous savez, l'impact positif de l'amélioration de l'approvisionnement en électricité sur l'activité économique est réel et n'est pas du tout à négliger dans nos analyses. Beaucoup d'activités ont repris dans nos villes et villages qui sont restés pendant plusieurs années sans approvisionnement en électricité. A Moroni, dans l'artisanat par exemple, les files d'attente devant les menuiseries et les boulangeries causées par les délestages ont disparu. En milieu rural où l'on oublie souvent et pourtant porteur de 40% de notre richesse, les activités liées à l'énergie notamment les conserveries alimentaires et le commerce des produits périssables ont été redynamisés. Les entreprises qui utilisaient auparavant des groupes électrogènes pour pallier aux délestages, ont vu leurs coûts de production réduits. Les chiffres de la Mamwé à fin octobre 2017 font état d'une production d'électricité en hausse par rapport à 2016 à la grande île (1600 abonnés supplémentaires et 12 GWH de production en plus par rapport au total de toute l'année 2016).

Alors effectivement, dans ses analyses la BCC estime que l'activité économique est mieux orientée par rapport à ce que l'on a connu en 2016. Les données monétaires à fin septembre 2017, et les données du secteur extérieur à fin octobre 2017 laissent présager que sauf événement majeur, les chiffres du quatrième trimestre ne feront que consolider la dynamique déjà observée au cours des trois premiers trimestres de l'année.

**7) Le pays avait présenté un budget ambitieux revu en baisse à mi-chemin. Le fond monétaire reproche à l'Etat de n'avoir pas tenu compte des perspectives économiques et leurs impacts sur les recettes ; des mesures de politique fiscale nouvelles et enfin l'amélioration de la performance escomptée des administrations de recettes. Et vous ? Vous en pensez quoi ?**

L'Assemblée nationale a voté un budget rectificatif 2017. Une mission du FMI a séjourné récemment au pays dans l'objectif de travailler ensemble pour l'élaboration du cadre macroéconomique pour le budget 2018. Les discussions se sont bien déroulées et les deux parties se sont mis d'accord sur l'essentiel. Il faut cependant noter que le montant des recettes publiques est devenu aujourd'hui un sujet à discussion. Le moins qu'on puisse dire est que la pression fiscale aux Comores est l'une des plus basses en Afrique avec un taux de 13,7% (en utilisant le PIB selon le SCN68). Elle sera encore plus faible si on utilisait la méthode SCN93 comme tous les pays africains. Cela veut dire quoi ? Tout simplement qu'une partie importante des recettes potentielles de l'Etat n'est pas collectée. Si on se réfère à la norme africaine de 20% d'objectif de taux de pression fiscale, on estime alors à près de 18 milliards FC le manque à gagner. Où se trouvent cette recette non recouvrée et comment la recouvrer ? C'est la question posée aux spécialistes de la fiscalité. Toutefois, il faudrait que l'Etat, notamment l'AGID puisse disposer des instruments nécessaires pour le recouvrement et l'élargissement de son assiette fiscale.

**8) Les autorités ont pris un certain nombre de mesures pour baisser les prix de certains biens et services. Vous avez annoncé que le taux d'inflation continue sa tendance baissière (-3,3% en moyenne au 1er semestre 2017). Pourquoi les ménages ont du mal à traduire cette baisse dans leur panier.**

Il est vrai que les chiffres qui nous sont communiqués par l'INSEED témoignent d'une baisse du niveau général des prix en glissement annuel (-2,4% en moyenne de janvier à septembre 2017). Cette baisse est expliquée par le recul des prix de fonction de consommation « Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles », « Transport » et « Communication », qui pèsent énormément dans le panier du ménage comorien. Ainsi en juillet 2016, les prix à la pompe des produits pétroliers ont diminué, ce qui a permis de revoir à la baisse le prix des transporteurs (Taxi). De même, l'arrivée du nouvel opérateur de téléphone mobile a entraîné une concurrence et une baisse significative des prix des services de télécommunication.

Il convient toutefois de reconnaître que pour le calcul de l'inflation, les relevés des prix se font dans la zone géographique de Moroni et que bien évidemment, ce ne sont pas tous les postes de consommation qui ont enregistré une baisse.